

## Notes sur le BP 2026

Le budget 2026 a été bâti sur une hypothèse de 30 000 passagers au départ de l'aéroport de Brive, soit une fréquentation totale possible de 60 000 passagers, avec une liaison Ryanair vers Stansted opérée pour la saison été IAT 2026, soit du 29 mars 2026 jusqu'au 25 octobre 2026, avec 9000 passagers au départ de Brive, un volume de passagers transporté par chaland de 14000, toutes destinations confondues, 1000 passagers au départ des vols charter (vols vacances ponctuels) et un prévisionnel de 6000 passagers au départ de Brive pour Porto qui sera opérée par Volotea à compter du 9 septembre avec 2 rotations hebdomadaires.

Ce projet de budget intègre les nouvelles charges d'investissement et de fonctionnement ainsi que les recettes de fonctionnement avec reprise des résultats 2025 et des restes à réaliser 2025. C'est dans cette optique que nous vous présentons le présent budget primitif conforme à l'esprit du DOB 2026.

## Matériel de l'aéroport – investissement Dépenses : 299,78K€

**En Restes à réaliser** seront reportés, pour un total de 26,12 k€ :

- En immobilisation incorporelles au 2051, un montant de 9,44K€ pour du paramétrage de logiciel de gestion des temps Horoquartz,
- En immobilisations corporelles au poste 2183, la somme de 610.80€ destinée à l'acquisition d'une imprimante pour le SSLIA,

Au poste 2188, diverses factures dont des réparations de clôture suite aux tempêtes de l'été 2025, un compresseur et une échelle transformable pour 16k€ soit au total 26119.22€

## En ce qui concerne les nouveaux investissements :273,66K€

Ont été prévus :

Au chapitre 16 :

- le remboursement du capital des emprunts relatifs au camion VIM Iturri, d'un Duster et du matériel de piste pour 75,28k€,
- Pour le camion VIM, le capital emprunté en 2024 atteint 650 K€ sur 10 ans au taux d'intérêt fixe de 3.25% avec échéance trimestrielle et capital constant auprès du CRCAM.
- Pour le Duster et le matériel de piste, le capital emprunté en 2024 s'élève à 72 000 € au taux d'intérêt fixe de 3.74% auprès du CRCAM, avec un remboursement sur échéance trimestrielle à capital constant sur 7 ans.

Au chapitre 020 :

- L'acquisition de logiciels et droits assimilés pour un montant de 25 k€,
- L'acquisition d'autres immobilisations incorporelles pour 173,37 k€ au chapitre 021.

**En recettes**, ces dépenses d'investissement seront financées par l'amortissement des investissements antérieurs à hauteur de 210,00 K€, par le report d'un excédent d'investissement d'environ 89.78K€, soit un total de section de 299, 78K€.

## En section fonctionnement dépenses : 5.08M€

### Chapitre 011- charges à caractère général : 1,58 M€

Les postes les plus importants sont:

- L'Énergie pour 106 k€,  
Des achats d'autres matières et fournitures pour 69,93k€,
- La Maintenance pour 220 k€.
- La sûreté est également budgétisée à hauteur de 568 K€,
- Les primes d'assurance ont été revues à la hausse, 50 K€,
- Les honoraires pour 90.85 K€, dont Time to Fly (55k€), le RAQS (auditeur sûreté 10k€), Rydge (contrôle des comptes 11.5k€), la radioprotection (3,6k €), l'analyse des eaux (Qualyse) 10K€...

- Les postes de location de matériel comprennent la location de la dégivreuse à hauteur de 30 K€, la location d'un véhicule 6k€, la location des terminaux de paiement (TPE), de matériel de travaux (Régis Loc), soit au total 39 k€.
- Au niveau des charges de sous-traitance, le budget alloué s'élève à 13.4 K€ en baisse de moitié par rapport à l'an passé, internalisation du traitement des paies.
- La Cotisation Foncière des Entreprises est également budgétée pour un montant stable de 145K€.
- Ensuite, ce chapitre regroupe également les articles dédiés au budget publicitaire. Le tout pour un total de 1,58M€.

Ensuite, le chapitre (012) relatif au personnel est ramené à 1,93 M€ pour 41 salariés contre 2,03 M€ en 2025 avec 44 personnes sans que ce soit tous des ETP.

#### **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 956,08 K€**

Dans ce chapitre, nous retrouvons les accompagnements commerciaux qui s'établiraient à 933 k€ sachant que Ryanair n'opérera que la ligne pour Stansted sur la saison été, soit 7 mois et à l'heure ou ces lignes sont écrites Volotea opérerait la ligne pour Porto avec 2 rotations hebdomadaires à partir du 9 septembre, donc son impact budgétaire serait évalué à 3/12 d'une présence annuelle.

#### **Chapitre 66 – charges financières : 106,6 K€**

- Le chapitre 66 subit en revanche une augmentation notable avec le remboursement des intérêts des avances consenties en lieu et place de la taxe aéroportuaire pour les années 2020, 2021 et 2022 pour un total de 20,79 K€ contre 21,47 k€ en 2025.
- Une ligne est également prévue afin de rembourser les intérêts liés au financement par une ligne de trésorerie de 1,5 M€ à 2.37% contre 3.78% (l'an passé) renégociable en juillet 2026, cette ligne est dotée à hauteur de 60k€,
- Une ligne du 6611 de 18,75k€ contre 15,45k€ comprend les intérêts dus en 2026 pour le remboursement de l'achat du VIM Iturri,
- Une autre ligne du 6611 dotée de 2.04k€ contre 2.43k€ comprend les intérêts dus pour l'achat du matériel d'escale.
- Enfin des ICNE seraient prévus à hauteur de 4,8K€.

#### **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 218,47 K€**

- Au chapitre 67, 10K€, dans l'éventualité d'annulations potentielles de titres sur exercices antérieurs sont prévus, compte 673,
- Le remboursement de l'annuité du capital des avances 20, 21 et 22, transféré à la section de fonctionnement depuis 2024. Ce poste a été porté à 208,46 K€ (début du remboursement du capital de la 3<sup>ème</sup> avance, celle de 2022), contre 122,06K€ en 2025.

#### **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 2,5 K€**

Enfin au chapitre 68, la dotation aux provisions s'élève à 2.5K€

#### **Chapitre 042 -Dotations aux amortissements : 210 K€**

Ce chapitre s'élève à 210 K€ contre 163,53k€ en 2025.

Au final, le total de la section atteindrait 5,08M€ contre 5,74M€ en 2025.

**En recettes de fonctionnement :5,08M €**

**Chapitre 013 – Atténuations de charges : 5K€**

Les atténuations de charges, au chapitre 013, (remboursement de frais de formation, d'IJSS des salariés et autres remboursements) sont dotés à hauteur de 5k€.

**Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes : 1.44M€**

Le chapitre 70 atteindrait 1,44 M€ contre 2,147 M€ en 2025 dont 597 K€ contre 900 K€ en 2025 au titre de la T2S, 457,71 contre 518,42k€ en 2025 pour les recettes escomptées d'assistance en escale, des redevances passagers pour 162 K€ contre 359 k€ en 2025.

**Chapitre 74 – Dotations et participations : 2.93 M€**

Le poste/article nouveau 7481 subventions d'exploitation des tiers (Péréquation DGAC) atteindrait 1,3 M€ en incluant la péréquation classique annuelle escomptée, dotée à 600 K€ à laquelle s'ajouterait une dotation exceptionnelle de 700 K€ destinée à compenser « le manque à percevoir » sur la T2S constaté depuis le COVID.

- une subvention d'exploitation de la collectivité de rattachement (Syndicat Mixte) qui atteindrait 900 K€ en 2026 contre 1,5M€ en 2025,
- une subvention d'exploitation de 20 K€ du Conseil Départemental du Lot,
- une subvention d'exploitation de 8 K€ de la Ville de Sarlat,
- une subvention d'exploitation des tiers de 711.22 K€.

**Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante : 587.84K€**

Ce chapitre est doté à hauteur de 587.84 K€ contre 635,44k€ en 2025 dont 225 K€ de recettes parking contre 401K€ en 2025, 111.57K€ de redevances domaniales contre 95 K€ en 2025,et 80K€ de redevances carburant contre 110k€.

Le dégrèvement de CFE doté à hauteur de 135 K€ vient désormais intégrer le chapitre 75, auparavant, il était inscrit au chapitre 77.

Au R002 est reporté le résultat de fonctionnement reporté la somme de 28,94K€.

La section s'équilibre donc avec un total de 5,08 M€.